

en France, du moins en partie, ne sachant pour les autres choses sinon que telle était la volonté de M. l'ancien évêque de Mirepoix, qui me faisait doyen sans me spécifier l'endroit. J'ai fait toutes les résistances imaginables, quand j'ai su que c'était de la collégiale de Saint-Sauveur, à Metz ; mais tous les prétextes n'ont servi de rien, il a fallu me laisser conduire par les bonnes dispositions qu'il a pour moi. Je n'ai cependant encore pris aucun parti vu la contestation que l'on en fait sur le doyenné : le chapitre depuis ma nomination a fait l'élection d'un sujet " de gremio " prétendant avoir le droit. Il y a huit mois que je plaide la cause du Roi, par force et contrainte et je ne sais ce qui en arrivera. Je prévois, cependant, que je pourrais avoir gain de cause. Si je perds, je suis résolu de tout entreprendre pour retourner au Canada, où j'aurais un plaisir infini de vous donner des marques, des preuves certaines de ma respectueuse soumission à vos ordres. Si, toutefois, je ne suis pas de retour au départ des vaisseaux, c'est-à-dire au commencement d'octobre prochain, vous disposerez de mon bénéfice comme il vous plaira J'en fais ma démission pure et simple entre vos mains pour le temps marqué ; elle aura toute la valeur que si je la faisais par main de notaire. J'aime mieux courir le risque de me voir sans titre que de laisser l'office divin abandonné. Si vous jugez à propos, Monseigneur, d'avoir quelque déférence à ma supplique, je vous représenterais que vous me flatteriez infiniment de donner le petit bénéfice à M. de Lignery ou à M. Dufrost, c'est ce que je crois pouvoir vous demander avec espérance de pouvoir l'obtenir.

M. de Mirepoix vous a accordé au bout de huit ou dix jours la nomination du doyenné en faveur de M. de Cabanac ⁽¹⁾ je lui ai marqué ma surprise à la réception de votre lettre

(1) Jean Cabanac de Taffanel.